



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009**

## **Sixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement**

### **Rapport du Secrétaire général\***

#### *Résumé*

Le sixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement est présenté en application des paragraphes 31 et 34 de la section II de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale. On y trouve un exposé des activités relatives au projet menées depuis la publication du rapport précédent (A/62/364 et Corr.1).

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée générale ayant, dans sa résolution 62/87, approuvé la stratégie accélérée, et la plupart des essais obligatoires ayant été effectués, le premier coup de pioche a été donné le 5 mai 2008, lors de la cérémonie de lancement de la construction du bâtiment temporaire de la pelouse nord, tous les baux restant à signer pour les locaux transitoires l'ont été et les préparatifs du déménagement des fonctionnaires dans les locaux provisoires, fin 2008 et début 2009, ont été achevés.

En outre, de grands pas ont été franchis dans l'établissement du dossier du projet, compte tenu des changements imposés par l'adoption de la stratégie accélérée, de ceux dont il a été convenu au vu des résultats de l'analyse de la valeur, ainsi que de l'incorporation dans le projet d'importantes mesures écologiques et de modifications concernant la protection contre l'effet de souffle.

---

\* La date de soumission du présent rapport s'explique par la nécessité de tenir de longues consultations avec les bureaux.



## **I. Introduction**

1. En décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté, par sa résolution 62/87, la stratégie accélérée proposée par le Secrétaire général, qui prévoit l'achèvement du projet en 2013 et réduit le risque de désorganisation qu'aurait créé l'exécution par tranche sur laquelle reposait la stratégie précédente. Le présent rapport fait le point de l'exécution du projet dans le cadre de la stratégie accélérée qui a été approuvée.

## **II. Progrès réalisé depuis le rapport annuel précédent**

2. Après la décision de l'Assemblée générale concernant l'accélération du plan-cadre d'équipement, le Bureau du plan-cadre d'équipement a poursuivi l'étude technique des travaux, notamment en incorporant les modifications découlant de l'adoption de la stratégie accélérée, des mesures écologiques supplémentaires et de l'analyse de la valeur. On a nettement avancé en ce qui concerne l'étude technique et la construction du bâtiment des conférences, l'étude technique et l'aménagement des locaux transitoires, la programmation du déménagement des fonctionnaires concernés par le projet et l'étude technique de la modernisation des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale.

3. Comme il a été indiqué dans le cinquième rapport annuel (A/62/364 et Corr.1), l'Organisation a signé en juillet 2007 avec Skanska Building USA un marché lui confiant la maîtrise d'œuvre de la phase d'étude du projet. Le personnel de cette entreprise partage actuellement les locaux de celui du Bureau du plan-cadre d'équipement et se consacre entièrement à assurer des services de gestion des activités d'étude et des travaux. La partie A du marché porte sur les services de conseil de la phase d'étude, qui ont représenté une part importante du travail de l'entreprise depuis la présentation du précédent rapport. À ce stade, les dossiers techniques sont étudiés sous l'angle de la faisabilité et des économies possibles. Parallèlement, l'entreprise a commencé à exécuter la partie B du contrat, c'est-à-dire la phase des travaux, et présenté des devis détaillés et des offres à prix maximum garanti relatifs à plusieurs volets du chantier. Quelques-unes de ces offres ont déjà été négociées et acceptées par l'ONU, les autres sont en cours de négociation et donneront lieu à la signature de marchés concernant les locaux transitoires et les travaux de modernisation, que l'Organisation pourra accepter ou refuser. Dans ce dernier cas, un nouvel appel d'offres sera lancé.

4. Le montant des dépenses déjà engagées et des loyers que l'ONU s'est mise dans l'obligation de payer pendant toute la durée des travaux s'élevait, en juillet 2008, à 187,9 millions de dollars. Si l'on ajoute à cela le coût prévu du reste du projet, le coût total du plan-cadre d'équipement est plus proche du montant prévu au budget qu'il ne l'était lors de l'établissement du cinquième rapport sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement, et le calendrier est toujours respecté.

### **A. Étude technique de la modernisation des bâtiments actuels**

5. Les dossiers techniques tenant compte à la fois de la stratégie accélérée approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/87 et des résultats de l'analyse de la valeur sont en cours d'achèvement. Comme ils sont utilisés aux fins des appels à la concurrence et de l'exécution des travaux, ils sont achevés dans les

délais voulus pour que le calendrier des travaux de modernisation puisse être respecté. Les premiers achevés seront ceux du centre multitechnique, qui seront prêts à être mis en adjudication fin octobre 2008, et ceux des bâtiments des conférences, de l'Assemblée générale et du Secrétariat, qui le seront fin 2008-début 2009. L'entreprise chargée de diriger les travaux a commencé, en mai 2008, à inspecter les bâtiments pour savoir exactement dans quel état ils étaient. Il en est tenu compte dans les dossiers techniques révisés.

6. Depuis la présentation du rapport précédent, on a commencé à s'occuper de la fourniture de services connexes à l'exécution du plan-cadre d'équipement. Un marché a été passé avec une entreprise d'organisation des déménagements, qui offre un service essentiel pour la réalisation de déménagements à grande échelle. La procédure est en route pour le choix de déménageurs, d'un évaluateur indépendant des coûts, d'experts indépendants ou d'un cabinet à charger de suivre les relations entre Skanska et ses sous-traitants sur le plan déontologique et d'une entité à charger de confirmer, preuves à l'appui, que des locaux répondent aux exigences fonctionnelles et opérationnelles de leur propriétaire, de leurs occupants et de ceux qui les exploitent.

## **B. Choix et aménagement des locaux transitoires**

7. Les locaux transitoires retenus seront loués dans trois immeubles : 7 340 mètres carrés dans l'immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU), à Long Island City, pour les fonctionnaires de la Division de l'informatique, 15 050 mètres carrés dans l'immeuble Albano, 46<sup>e</sup> Rue Est, pour le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et presque 40 000 mètres carrés au 380 Madison Avenue. L'état des locaux va de celui d'un immeuble qui n'a jamais été occupé (le nouvel immeuble de l'UNFCU) à celui de bureaux prêts pour l'emménagement (certains étages du 380 Madison Avenue). La date d'achèvement prévue de l'aménagement des locaux transitoires se situe, selon le cas, entre février et mai 2009. Le programme détaillé des déménagements sera coordonné avec le calendrier final des travaux. L'Organisation a signé le bail de l'immeuble Albano en juillet 2007 et ceux de l'immeuble de l'UNFCU et du 380 Madison Avenue en août 2008. Depuis la signature du premier, le propriétaire fait dans les bureaux loués des travaux de réparation et de modernisation, comme le prévoit le bail. De son côté, le Bureau du plan-cadre d'équipement a établi le dossier technique et commencé les préparatifs de l'aménagement de ces locaux et installé une antenne sur les lieux pour le responsable des travaux.

8. En janvier 2008, l'Organisation a décidé que le personnel et les fonctions attachés au fonds de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld devraient rester sur place pendant la durée de l'exécution du projet, plutôt que d'être réimplantés ailleurs. De ce fait, il faut installer des rayonnages renforcés dans les locaux de la Bibliothèque, mais au total cette solution est plus économique, puisqu'elle permet d'abaisser les frais de déménagement et d'éviter de payer des loyers.

### **C. Construction du bâtiment temporaire sur la pelouse nord**

9. Les travaux de construction d'un bâtiment provisoire sur la pelouse nord du complexe de l'ONU ont été lancés début 2008. Ce bâtiment abritera les installations de conférence pendant la modernisation du bâtiment des conférences, après quoi il sera réaménagé pour remplacer le bâtiment de l'Assemblée générale pendant que celui-ci sera en travaux. On y installera également des bureaux pour le Secrétaire général et son cabinet, ainsi qu'un nombre limité d'autres fonctionnaires. La pose des fondations et l'installation des arrivées d'eau, d'électricité, etc., ont commencé en août, et les charpentes métalliques sont en cours de fabrication. Les sculptures les plus importantes ont été déménagées et mises à l'abri, et les installations temporaires – chemins d'accès, grillages, postes de contrôle de sécurité et matériel de protection – sont en place.

10. On aménage aussi au troisième sous-sol et dans certaines parties des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud des locaux transitoires destinés à servir de bureaux et de lieux d'entreposage provisoire. Les travaux correspondants sont exécutés sous forme de série de petits projets s'inscrivant dans le plan-cadre d'équipement.

### **III. Organisation des déménagements**

11. Le Bureau du plan-cadre d'équipement est chargé de la coordination d'ensemble du programme de déménagement et de la communication y relative, y compris la coordination du travail de bien d'autres entités. En août 2008, on a arrêté définitivement un plan qui porte sur tous les départements et bureaux qui déménageront afin que les travaux de modernisation puissent commencer mi-2009.

12. On prévoit actuellement que le déménagement de départements et bureaux dans des locaux extérieurs doit commencer fin 2008 et s'étaler jusque mi-2009. Les fonctionnaires et les activités qui doivent rester sur place seront déplacés dans des zones exemptes de travaux, y compris les locaux transitoires du troisième sous-sol, la Bibliothèque et le bâtiment de l'annexe sud.

13. Le mobilier, les archives et le matériel seront déménagés de façon coordonnée avant le déménagement effectif, conformément aux règles et règlements applicables et en ayant recours, lorsque ce sera possible, au recyclage. En coopération avec la Section des archives et de la gestion des dossiers, tous les bureaux concernés par le déménagement ont nommé un coordonnateur du déménagement des dossiers chargé d'aider à préparer ces derniers avant le déménagement. Plus de 200 de ces coordonnateurs ont déjà reçu une formation dispensée par la Section susnommée sur les règles de gestion des dossiers de l'ONU et les meilleures pratiques, l'objectif principal étant de bien trier les documents qui sont à jeter, ceux qui doivent être transférés dans les locaux de la Section et ceux qui doivent être emportés dans les locaux extérieurs. Ainsi fait-on mieux connaître les pratiques optimales en matière de gestion des dossiers, en même temps qu'on contribue à la rationalisation de l'usage fait de l'espace extérieur.

## **IV. Œuvres d'art**

14. L'organisation du déménagement des dons et autres œuvres d'art a démarré, et le Secrétariat s'est mis en relation avec les États Membres pour aborder la question du déménagement temporaire de certains dons. Certains ont accepté d'assurer provisoirement, pendant les travaux, la garde de cadeaux qu'ils avaient faits. En ce qui concerne les autres objets, le Service de la gestion des installations collabore avec le Bureau du plan-cadre d'équipement en vue de réduire au minimum le problème qu'ils posent pendant l'exécution du projet, en utilisant le bâtiment de la pelouse nord pour les exposer pendant que le calendrier général l'exige. Dans cet esprit, les œuvres d'art qui sont actuellement exposées dans le bâtiment des conférences et dans le passage entre celui-ci et le bâtiment de l'Assemblée générale seront déplacées et exposées dans le bâtiment de la pelouse nord de septembre 2009 à septembre 2011, puis réinstallées dans le bâtiment des conférences, qui viendra d'être rénové, en même temps que les œuvres exposées dans le bâtiment de l'Assemblée générale seront placées dans le bâtiment de la pelouse nord pour y rester d'octobre 2011 à octobre 2013, puis, lorsque le chantier sera terminé, réinstallées dans le bâtiment de l'Assemblée générale, à son tour modernisé. Les autres objets seront entreposés dans des lieux appropriés, dans le complexe du Siège. L'idée est d'éviter le risque et les dépenses que représente le transfert des œuvres d'art à l'extérieur du complexe pour les y entreposer.

## **V. Analyse de la valeur**

15. En décembre 2007, l'Assemblée générale ayant approuvé la stratégie accélérée, le Bureau du plan-cadre d'équipement a lancé une opération d'analyse de la valeur visant à réduire les coûts tout en ne touchant pas à l'essentiel du cahier des charges. Des modifications ont été effectuées, en ce qui concerne la modernisation du bâtiment du Secrétariat, afin d'éviter de faire certains travaux portant sur le gros œuvre, de simplifier l'aménagement du dispositif de refroidissement et de réduire les façades en verre à des types d'élément moins nombreux et normalisés. L'opération, qui a duré trois mois, a comporté une série de réunions avec les concepteurs et les consultants et un examen approfondi des systèmes et des activités prévus. L'objectif était de faire des économies sans que cela ait une incidence sur les fonctionnalités. L'étude a abouti à une centaine de millions de dollars d'économies possibles, réduisant encore le dépassement du budget en le ramenant à son niveau actuel (97,5 millions de dollars). Les changements qui résultent de l'analyse de la valeur sont en cours d'intégration dans les dossiers techniques. On continuera à effectuer des analyses de la valeur tout au long de l'exécution du projet, mais à une échelle qui diminuera progressivement.

## **VI. Initiatives écologiques**

16. On continue d'avancer sur le front de l'écologie. L'efficacité du complexe du Siège sera beaucoup plus grande lorsque le projet du plan-cadre d'équipement sera achevé.

17. On prévoit de réduire la consommation d'énergie de 44 % par rapport à son niveau actuel, ce qui est encore mieux que les 40 % prévus précédemment. Ces économies seront réalisées grâce aux améliorations techniques apportées dans plusieurs domaines clefs, à savoir :

a) Amélioration de l'isolation extérieure : remplacement du simple vitrage de la façade actuelle par du double vitrage haute performance et installation de nouveaux stores ou rideaux automatisés qui permettront de régler l'absorption de chaleur et de maximiser l'utilisation de la lumière naturelle;

b) Amélioration du système de chauffage, de ventilation et de climatisation : remplacement du système de distribution actuel par un système mixte air-eau, mise en place d'un nouveau système automatisé de gestion des bâtiments, qui commandera les différents systèmes par des moyens informatiques centralisés, et remplacement des refroidisseurs actuels, qui fonctionnent à la vapeur, par des refroidisseurs électriques à meilleur rendement; ainsi, le nouveau dispositif de refroidissement sera un mélange des nouveaux refroidisseurs électriques et des meilleurs des refroidisseurs à vapeur actuels;

c) Amélioration des systèmes d'éclairage : remplacement de tous les appareils d'éclairage par des appareils à haut rendement (ampoules, ballasts); détecteurs de présence, qui éteindront automatiquement les lumières lorsqu'il n'y aura personne; nouveau système d'exploitation de la lumière du jour, qui réglera automatiquement l'éclairage artificiel en fonction de la luminosité naturelle.

18. La consommation d'eau sera réduite d'au moins 40 % par rapport à la situation actuelle, ce qui est également un chiffre plus fort que précédemment annoncé. L'économie sera réalisée grâce au remplacement du matériel des toilettes par des lavabos, des urinoirs et des cuvettes de W.-C. à faible débit, au remplacement du système d'arrosage automatique par un système à haut rendement et à l'installation d'un système de recyclage des eaux de pluie.

19. Les réalisations déjà acquises et signalées dans le présent rapport n'empêchent pas le Bureau du plan-cadre d'équipement de s'efforcer d'en faire encore plus, particulièrement dans le domaine de l'énergie renouvelable. Il étudie actuellement un dispositif photovoltaïque intégré aux façades en verre du bâtiment du Secrétariat et l'agrandissement du jeu de panneaux solaires déjà prévu dans le projet, ainsi que l'éventualité d'un projet expérimental d'énergie éolienne. Il est également envisagé, si c'est faisable, de couvrir tout ou partie des besoins restants d'électricité au moyen d'électricité de source renouvelable.

## **VII. Conseil consultatif**

20. Le Secrétaire général a tenu compte des demandes antérieures de l'Assemblée générale concernant la création d'un conseil consultatif, qu'il avait lui-même proposée, à l'origine (voir A/55/117 et A/57/285 et Corr.1). Les raisons déjà indiquées qui font qu'il est difficile de réaliser cette idée continuent de jouer actuellement (voir A/60/550, par. 49), mais on continuera de s'efforcer d'y parvenir.

## VIII. Relations avec le pays hôte

21. En janvier 2008, le Secrétariat a trouvé un accord avec les autorités de la ville et du pays hôtes à propos de la manière dont l'Organisation chercherait à respecter les réglementations locales en matière de bâtiment, de lutte contre les incendies et de sécurité, sans que cela remette en question ses privilèges et immunités. Le pays hôte a joué un rôle déterminant dans la conclusion d'un accord entre la ville hôte et le Secrétariat. Il y est déclaré que c'est à titre volontaire que l'ONU applique la réglementation du bâtiment de la ville hôte au projet du plan-cadre d'équipement et, par la suite, à son Siège, et que la ville hôte mènera une action coordonnée avec l'ONU pour aider à ce que toutes les questions de réglementation relatives au plan-cadre d'équipement ou, par la suite, au complexe rénové de son Siège, soient traitées rapidement. Il est également prévu que l'ONU invitera périodiquement la ville hôte à envoyer au Siège des représentants chargés de lui offrir une aide et des réponses sur l'application de la réglementation du bâtiment.

## IX. Achats

22. Au paragraphe 37 de sa résolution 61/251 et au paragraphe 18 de sa résolution 62/287, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier les moyens d'offrir aux fournisseurs situés dans les pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés, et de se conformer à ses directives en la matière. Le Secrétariat s'emploie, avec l'entreprise maître d'œuvre, à respecter totalement ces dispositions et, en particulier, à veiller à ce que les marchés mis en adjudication soient largement diffusés, systématiquement et par tous les moyens appropriés.

23. Au paragraphe 38 de sa résolution 61/251 et aux paragraphes 18 et 19 de sa résolution 62/287, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les achats se fassent dans la transparence et dans le respect total de ses résolutions. Comme suite à cette demande, toute l'information relative aux marchés du plan-cadre d'équipement, en remontant à la création de celui-ci, est maintenant affichée sur le site Web de la Division des achats. On peut la consulter en passant par ce site ([http://www.un.org/depts/ptd/award\\_cmp.htm](http://www.un.org/depts/ptd/award_cmp.htm)) ou par celui du plan-cadre d'équipement (<http://www.un.org/cmp>). On y trouve notamment les noms et pays des fournisseurs, le numéro et un bref descriptif des marchés, les dates d'adjudication et celles des avenants les plus récents, la valeur actuelle et l'état d'avancement des marchés et les numéros de l'appel d'offres ou de l'invitation à soumissionner d'origine.

24. Toutes les soumissions et adjudications relatives aux contrats de sous-traitance de Skanska sont transparentes vis-à-vis de l'ONU, qu'il s'agisse de la publicité, de la présélection des entreprises, de l'établissement de la liste des soumissions, de l'élaboration des dossiers de soumission, de l'analyse des soumissions, des réunions avec les sous-traitants des différents métiers aux fins du passage en revue des tâches à accomplir, de l'évaluation des soumissions ou de l'adjudication des contrats. La Division des achats et le Bureau du plan-cadre d'équipement contrôleront toutes les étapes des opérations de sous-traitance de Skanska.

25. Skanska demande l'accord de l'ONU pour ses activités d'achat, en présentant une lettre de demande d'approbation en bonne et due forme. Après consultations internes entre les parties concernées de l'Organisation, l'accord éventuel est donné officiellement par écrit.

## **X. Stratégie de communication**

26. Tenir les principales parties bien informées du déroulement du plan-cadre d'équipement et prévoir leurs attentes et leurs besoins concernant le projet sont les grands objectifs de la stratégie de communication du Bureau du plan-cadre d'équipement.

27. Le Bureau tient un site Web où l'on trouve des renseignements sur le projet à l'intention de toutes les parties internes et externes. D'autre part, des articles y sont publiés tous les mois, puis archivés sur iSeek, l'intranet de l'ONU. Depuis la présentation du précédent rapport sur l'état d'avancement du projet, trois réunions-débats ont été entièrement consacrées au plan-cadre d'équipement, avec la participation du Secrétaire général adjoint à la gestion et du Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement. Le plan-cadre a aussi été à l'ordre du jour de maintes réunions-débats de département. En août 2008, le Bureau du plan-cadre d'équipement a commencé à participer aux journées d'accueil des nouvelles recrues. En outre, les directeurs de projet se coordonnent quotidiennement avec les départements clients. Le Bureau du plan-cadre d'équipement a aussi tenu une séance d'information à l'intention du Comité des marchés du Siège.

28. Le Bureau du plan-cadre d'équipement fait tout son possible pour fournir des services de liaison et d'information efficaces aux États Membres et aux parties extérieures à l'ONU, en tenant des réunions d'information et en distribuant des notes verbales. Il se tient aussi en contact étroit avec le monde de l'architecture et du bâtiment, afin que la communication relative au projet soit aussi complète que possible.

29. La qualité de ses rapports avec la presse est un des soucis prioritaires du Bureau du plan-cadre d'équipement. Au cours de la période considérée, le Directeur exécutif a pris la parole trois fois devant les journalistes accrédités auprès de l'ONU, au point de presse quotidien. Les États Membres et les médias ont présenté environ 80 demandes d'entretien ou d'information, auxquelles il a été répondu.

30. En ce qui concerne les associations locales, le Bureau du plan-cadre d'équipement a noué des relations étroites avec le conseil de quartier, qui conseille la ville de New York, et la Turtle Bay Association, une des associations de quartier les plus actives de la ville. Tous deux reçoivent régulièrement des informations sur le plan-cadre d'équipement, de même que les syndicats des principaux immeubles d'appartements du voisinage, qui sont en première ligne lorsqu'il s'agit de répondre aux réclamations des habitants concernant les travaux de l'ONU.

31. L'idée de rendre le Siège de l'ONU plus durable grâce au plan-cadre d'équipement a été présentée par le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Directeur exécutif à des publics clefs, notamment des entreprises du bâtiment et des architectes, lors de deux grandes conférences sur la durabilité tenues en 2008. Vu que la profession de l'architecture s'intéresse de près à la modernisation du Siège de

l'ONU, symbole de l'architecture moderne, on s'est spécialement employé à toucher ce public à travers sa presse professionnelle et en tenant des conférences.

32. Les guides des visites du Siège ont également reçu des informations sur le plan-cadre d'équipement, dont ils parlent aux visiteurs.

## **XI. Dons**

33. Dans ses résolutions 57/292 (sect. II, par. 27 et 28), 60/256 (par. 6) et 61/251 (par. 7), l'Assemblée générale a poussé le Secrétaire général à chercher à recevoir des dons pour le plan-cadre d'équipement. La politique à suivre en la matière est en cours d'élaboration et sera communiquée aux États Membres dès qu'elle sera prête.

## **XII. Stationnement**

34. Afin d'améliorer les conditions de sécurité dans le complexe du Siège, il faudra apporter certaines modifications au garage, qui auront pour effet de faire disparaître environ 350 places de stationnement. On pense actuellement qu'il sera possible de faire en sorte que cette réduction ait des conséquences minimales pour les usagers, qu'ils soient membres des missions permanentes ou du personnel de l'Organisation. On étudie actuellement les effets exacts du changement et les mesures à prendre pour les atténuer, qui seront rendus publics en temps utile. La capacité sera également réduite par la proximité des travaux et par la conduite d'un projet à exécuter d'urgence, la réparation des dalles du garage. Cependant, ces projets sont étalés dans le temps, dans le but de faire en sorte que la perte de capacité provisoire due aux travaux ne dépasse pas 350 places.

35. En raison de considérations relatives à la sécurité, le Secrétaire général a décidé que l'utilisation du garage de l'ONU serait limitée aux activités liées aux besoins du service, à l'exclusion du stationnement de courte ou longue durée qui peut être considéré comme d'agrément. Il convient de noter qu'un des grands risques de sécurité est le stationnement pour la nuit, car actuellement un grand nombre d'automobiles reste au garage pendant plusieurs jours. Un contrôle plus serré du stationnement la nuit, par exemple sa limitation aux cas de présence imposée par les besoins du service, aurait l'avantage de réduire le risque de sécurité. Les missions permanentes des États Membres et les autres usagers du garage seront priés de trouver d'autres solutions – autorisation de se faire déposer ou prendre en voiture, covoiturage et transports en commun, par exemple.

## **XIII. Coût prévu**

36. En septembre 2008, le coût de l'exécution du plan-cadre d'équipement était estimé à 1 milliard 974 millions de dollars. Ce chiffre est en baisse de 121,1 millions de dollars par rapport aux prévisions d'août 2007, qui figuraient dans le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement du projet et qui reposaient sur la stratégie IV de l'étude initiale. Les changements prévus et leur répartition dans le temps sont récapitulés dans le tableau 1.

Tableau 1  
**Budget du plan-cadre d'équipement**

(En millions de dollars des États-Unis)

|   | <i>Stratégie IV<br/>de l'étude initiale</i>   |   | <i>Stratégie accélérée</i>              |  |
|---|---|---|---|--|
|   | <i>Prévisions<br/>d'août 2007<sup>a</sup></i> | <i>Prévisions<br/>d'août 2007<sup>a</sup></i> | <i>Prévisions de<br/>septembre 2008</i> |  |
| Travaux   | 1 022,371                                     | 964,625                                       | 1 032,900                               |  |
| Honoraires et frais de gestion                          | 261,508                                       | 234,508                                       | 280,340                                 |  |
| <b>Total partiel : modernisation</b>                    | <b>1 283,879</b>                              | <b>1 199,133</b>                              | <b>1 313,240</b>                        |  |
| Bureaux transitoires                                    | 144,300                                       | 254,534                                       | 273,441                                 |  |
| Locaux transitoires pour la Bibliothèque                | 14,063  | 16,636  | 2,714                                   |  |
| Locaux transitoires pour les conférences                | 74,063  | 118,688                                       | 149,540                                 |  |
| <b>Total partiel : locaux transitoires</b>              | <b>232,966</b>                                | <b>389,858</b>                                | <b>425,695</b>                          |  |
| <b>Total : modernisation et locaux<br/>transitoires</b> | <b>1 516,845</b>                              | <b>1 588,991</b>                              | <b>1 738,935</b>                        |  |
| Imprévus ou montée des coûts                            | 579,428                                       | 477,819                                       | 235,236 <sup>b</sup>                    |  |
| <b>Coûts total du projet</b>                            | <b>2 096,273</b>                              | <b>2 066,810</b>                              | <b>1 974,171</b>                        |  |
| <b>Budget approuvé</b>                                  | <b>1 876,700</b>                              | <b>1 876,700</b>                              | <b>1 876,700</b>                        |  |
| <b>Écart par rapport au budget</b>                      | <b>219,573</b>                                | <b>190,110</b>                                | <b>97,471</b>                           |  |

<sup>a</sup> Prévisions figurant dans le document A/63/364.

<sup>b</sup> Le coût total du projet (1 milliard 974 millions de dollars) se répartit entre les prévisions de dépenses futures (988,6 millions de dollars) et les montants engagés et soumissions reçues (750,4 millions de dollars). Le montant retenu pour les imprévus et la montée des coûts est égal à 20 % des dépenses futures, soit 197,7 millions de dollars, et 5 % des montants engagés, soit 37,5 millions de dollars, pour un total de 235,2 millions de dollars.

#### XIV. Calendrier

37. Le tableau 2 montre que le projet devrait être terminé à la date prévue.

Tableau 2  
Calendrier prévu

|   | <i>Stratégie accélérée IV</i> |             | <i>Prévision actuelle</i> |             | <i>Observations</i>  |
|---|-------------------------------|-------------|---------------------------|-------------|--|
|   | <i>Début</i>                  | <i>Fin</i>  | <i>Début</i>              | <i>Fin</i>  |  |
| Première série d'activités (rénovation du bâtiment actuel de la pelouse nord, création d'un centre technologique) | Début 2008                    | Début 2009  | –                         | –           | Ne sont pas des activités à mener séparément   |
| Construction du bâtiment temporaire des conférences   | Début 2008                    | Milieu 2009 | Début 2008                | Milieu 2009 | Pas de changement  |
| Modernisation du Siège  | Début 2008                    | Milieu 2013 | Début 2008                | Milieu 2013 | Pas de changement  |
| Bâtiment des conférences  | Milieu 2009                   | Milieu 2011 | Milieu 2009               | Milieu 2011 | Pas de changement  |
| Bâtiment des conférences  | Milieu 2011                   | Milieu 2013 | Milieu 2011               | Milieu 2013 | Pas de changement  |
| Bâtiment du Secrétariat   | Début 2009                    | Début 2012  | Début 2009                | Début 2012  | Pas de changement  |
| Bâtiment de l'annexe sud  | Début 2011                    | Début 2012  | Début 2011                | Début 2012  | Pas de changement  |
| Bâtiment de la Bibliothèque   | Début 2012                    | Début 2013  | Début 2012                | Début 2013  | Pas de changement  |
| Aménagement des espaces verts   | Milieu 2011                   | Milieu 2013 | Milieu 2009               | Milieu 2013 | Se fera en fait sur toute la durée du projet, au fur et à mesure que les bâtiments seront terminés |
| Démontage du bâtiment temporaire des conférences  | Milieu 2013                   | Milieu 2013 | Milieu 2013               | Milieu 2013 | Pas de changement  |

## XV. Financement

38. Au paragraphe 14 de sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a décidé de prévoir deux options distinctes pour la mise en recouvrement des dépenses relatives au plan-cadre d'équipement et leur paiement par les États Membres.

39. Au 7 mai 2007, 12 États Membres avaient choisi le paiement en un seul versement et 180, l'étalement sur cinq ans en versements égaux, régis par les critères de sélection et les délais fixés dans la résolution 61/251.

40. Au 31 août 2008, le montant restant impayé des contributions mises en recouvrement pour le plan-cadre d'équipement au titre de l'année 2008 et des périodes antérieures s'élevait à 80,2 millions de dollars.

## **XVI. Lettre de crédit émise par un consortium international**

41. Conformément aux paragraphes 26 et 28 de la résolution 61/251, le Bureau du plan-cadre d'équipement a mené à bien les négociations avec le directeur des travaux concernant les marchés préalables aux travaux et négocié les conditions des contrats de travaux de construction avec un prix maximum garanti. Le Bureau a pu dûment assurer l'entreprise chargée de diriger les travaux que le financement du plan-cadre était suffisant pour couvrir le coût des travaux. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'émettre une lettre de crédit. Toutefois, le Secrétaire général demande que soit maintenue l'approbation donnée dans la résolution 61/251, afin que l'entreprise chargée de diriger les travaux soit bien assurée que des fonds adéquats sont disponibles pour le plan.

## **XVII. Causes partielles du retard pris par l'exécution du projet**

42. Au paragraphe 10 de sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner dans son sixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement des renseignements sur les éléments qui ont contribué à retarder le projet et sur les dépassements qui devraient en résulter.

43. Il importe de noter que la longue histoire du plan-cadre d'équipement remonte à plus de 10 ans. Au cours de cette période, d'importants changements se sont produits, mondialement et localement, dans la situation économique et les problèmes de sécurité. Le marché local du bâtiment s'est transformé rapidement, les coûts commerciaux augmentant nettement en même temps que le coût de la location de locaux transitoires subissait des variations importantes.

44. Jusqu'en 2005, l'estimation des surfaces de locaux transitoires nécessaires pendant l'exécution du plan-cadre reposait sur le projet de la ville et de l'État hôtes concernant la construction d'un nouvel immeuble à côté du Siège de l'ONU. Ce projet n'ayant pas abouti, il a fallu modifier radicalement la stratégie, ce qui a entraîné des retards. Surtout lorsqu'il s'agit de gros travaux de modernisation comme ceux que prévoit le plan-cadre d'équipement, un chantier se déroule rarement comme prévu initialement. La souplesse permettant de changer de plan d'attaque ou de stratégie est un élément clef de la bonne gestion d'un tel projet.

45. Les difficultés procédurales auxquelles s'est heurtée l'adjudication du marché de services de la phase d'études techniques ont certes causé quelque retard en 2007, mais le Secrétaire général estime qu'au total, les retards ont permis au Secrétariat de faire très soigneusement son travail avant l'adjudication du marché. Le fait que la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement a été retardée a aussi eu des avantages importants, notamment sur le plan des coûts. Par exemple, on a pu profiter des récentes corrections du marché des bureaux locatifs.

46. Mi-2007, lorsque le nouveau Directeur exécutif a été nommé, le Secrétaire général a demandé qu'on examine l'échelonnement des travaux et le calendrier, ce qui a abouti à la présentation à l'Assemblée générale de l'idée de stratégie accélérée, qui a pour caractéristique, en particulier, de réduire les risques de coûts et

de retards supplémentaires grâce au fait que la modernisation du bâtiment du Secrétariat se fait en une seule phase.

47. Cette méthode, que l'Assemblée générale a approuvée en décembre 2007, a immédiatement entraîné une économie estimée à environ 30 millions de dollars. Par la suite, l'analyse de la valeur proposée dans le cinquième rapport annuel et approuvée par l'Assemblée, a permis de trouver encore 100 millions de dollars d'économies possibles.

## **XVIII. Réserve opérationnelle**

48. Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé la création d'une réserve opérationnelle d'un montant de 45 millions de dollars, rattachée au compte du plan-cadre d'équipement. Au 31 août 2008, 80 500 dollars restaient à recevoir.

## **XIX. Crédits ouverts et dépenses engagées**

49. Le montant total des crédits ouverts à ce jour est égal à 1 milliard 186,8 millions de dollars des États-Unis, qui se répartissent comme suit :

a) Dans sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 25,5 millions de dollars pour la phase de l'étude technique du plan-cadre d'équipement et autorisé le Secrétaire général à engager jusqu'à 26 millions de dollars, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, pour l'établissement des dossiers techniques;

b) Dans sa résolution 59/295, l'Assemblée a décidé de transformer 17,8 des 26 millions de dollars de l'autorisation d'engagement de dépenses en ouverture de crédit et renouvelé cette autorisation pour le solde, soit 8,2 millions de dollars, pour 2006;

c) Dans sa résolution 60/248, l'Assemblée a décidé de transformer le solde du montant de l'autorisation d'engagement de dépenses (8,2 millions de dollars) en ouverture de crédit pour 2006;

d) Dans sa résolution 60/256, l'Assemblée a ouvert un crédit supplémentaire de 23,5 millions de dollars aux fins du financement des phases de conception et d'étude technique du plan, y compris les locaux transitoires nécessaires, et autorisé le Secrétaire général à engager jusqu'à 77 millions de dollars, au cours de l'exercice 2006-2007, aux fins de la construction, de l'aménagement et des autres nécessités des locaux de conférence transitoires de la pelouse nord et de la location, de l'étude technique, de l'aménagement et des autres nécessités des locaux transitoires devant accueillir la Bibliothèque et les bureaux;

e) Dans sa résolution 60/282, l'Assemblée a décidé de transformer l'autorisation d'engagement de dépenses pour un montant de 77 millions de dollars en ouverture de crédit, dont le montant a été mis en recouvrement en 2006;

f) Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée a ouvert un crédit de 42 millions de dollars pour 2007, aux fins des phases de conception et d'étude technique, y compris le financement des locaux transitoires;

g) Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée a ouvert pour le projet un crédit de 992,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

50. Les dépenses effectivement engagées pour le projet au 30 septembre 2008 s'élèvent à 239,5 millions de dollars, dont 3,2 millions dépensés en 2003, 14,8 millions en 2004, 6,5 millions en 2005, 36,5 millions en 2006, 46,4 millions en 2007 et 132 millions en 2008. Il convient de noter que les dépenses ont démarré plus lentement que prévu, mais qu'elles devraient prendre de la vitesse maintenant que l'entreprise chargée de diriger les travaux a été nommée et que les premiers travaux commencent. Le tableau 3 donne les dépenses prévues et effectives de la période de 2003 à 2009, par catégorie.

Tableau 3

**Dépenses de la période 2003-2009 relatives aux phases de conception, d'établissement des dossiers techniques et d'administration des travaux, ainsi qu'aux services achetés pendant la phase d'étude et aux travaux**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 2003-2005 <sup>a</sup> | 2006 <sup>a</sup> | 2007 <sup>a</sup> | janvier-<br>septembre 2008 <sup>a</sup> | octobre-<br>décembre<br>2008 <sup>b</sup> | Total            | 2009             |
|---|------------------------|-------------------|-------------------|---|---|------------------|------------------|
| Services contractuels<br>(phase de conception)                    | 12 910,1               | 22 426,9          | 13 324,8          | 28 685,5                                | 20 257,3                                  | <b>97 604,6</b>  | 5 000,0          |
| Dépenses directes de personnel                                    | 4 790,3                | 1 569,4           | 2 338,9           | 2 038,3                                 | 747,5                                     | <b>11 484,4</b>  | 3 119,1          |
| Dépenses d'appui  | 1 348,2                | 587,1             | 958,1             | 927,8                                   | 929,9                                     | <b>4 751,1</b>   | 1 980,9          |
| Frais de fonctionnement et dépenses diverses                      | 1 623,4                | 570,0             | 751,1             | 3 332,3                                 | 7 030,2                                   | <b>13 307,0</b>  | 2 562,4          |
| Gestion du programme et consultants                               | 3 377,1                | 4 524,8           | 4 117,4           | 17 723,9                                | 9 960,9                                   | <b>39 704,1</b>  | 5 000,0          |
| Établissement des dossiers techniques<br>et exécution des travaux | –                      | –                 | 7 022,0           | 10 026,2                                | 206 399,8                                 | <b>223 448,0</b> | 471 828,9        |
| Locaux transitoires   | 506,3                  | 6 848,0           | 17 881,2          | 69 304,5 <sup>c</sup>                   | 141 707,0                                 | <b>236 247,0</b> | 44 722,6         |
| <b>Total partiel</b>  | <b>24 555,4</b>        | <b>36 526,2</b>   | <b>46 393,5</b>   | <b>132 038,5</b>                        | <b>387 032,6</b>                          | <b>626 546,2</b> | <b>534 213,9</b> |
| Économies   | (12,7)                 | (1 512,4)         |                   |   |   | <b>(1 525,1)</b> |                  |
| <b>Total</b>  | <b>24 542,7</b>        | <b>35 013,8</b>   | <b>46 393,5</b>   | <b>132 038,5</b>                        | <b>387 032,6</b>                          | <b>625 021,1</b> |                  |

<sup>a</sup> Dépenses effectives.

<sup>b</sup> Prévisions.

<sup>c</sup> Un montant de 187,9 millions de dollars a déjà été engagé, au titre du plan-cadre d'équipement, pour la location de locaux transitoires pendant la durée des travaux; néanmoins, seuls figurent ici les 18,9 millions de dollars correspondant aux loyers de la période s'arrêtant en décembre 2008.

## XX. Dépenses connexes

51. Comme il était expliqué au paragraphe 35 du rapport précédent, les travaux de modernisation provoqueront une augmentation temporaire des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement dans les services de l'Organisation qui participent particulièrement à l'appui aux activités liées aux chantiers. Il n'en était pas tenu compte dans le budget que l'Assemblée générale a approuvé pour le plan-cadre d'équipement. Le Secrétaire général a donc présenté à l'Assemblée, le 14 avril 2008, un rapport à part donnant le détail de ces dépenses connexes (A/62/799).

52. À peu de temps de là, le 5 juin 2008, le Secrétaire général a communiqué au Président de l'Assemblée générale une lettre (A/C.5/62/29, annexe) dans laquelle il faisait observer qu'il fallait que le Secrétariat engage jusqu'au 31 décembre 2008 des sommes correspondant à des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement. Il disait qu'il croyait comprendre que les programmes de travail de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ne leur permettraient pas d'examiner à fond son rapport sur les dépenses connexes (A/62/799) et qu'il comptait, sauf objection de l'Assemblée, engager des sommes ne dépassant pas, au total, 22,7 millions de dollars, dont 9,5 millions de dépenses connexes nécessaires à l'appui du plan-cadre d'équipement et 13,2 millions de dépenses relatives au déménagement du centre de données secondaire, ces deux sommes étant destinées à des activités en cours dont le ralentissement aurait des conséquences très désavantageuses pour l'Organisation. Il soulignait aussi que si on n'engageait pas certaines dépenses connexes et si le centre de données restait en panne, cela retarderait le flux principal du plan-cadre d'équipement – ce qui, estimait-on, coûterait 11,7 millions de dollars par mois. Il soulignait aussi que, si on ne parvenait pas à trouver dans le budget de quoi financer les dépenses connexes, il fallait que l'Assemblée générale prévoie un financement qui s'ajoute à celui des dépenses de base du plan-cadre d'équipement.

53. Le septième rapport annuel rendra compte de manière exhaustive des sommes engagées ou payées au titre de toutes les dépenses connexes. Le tableau 4 donne l'état des engagements correspondants.

Tableau 4  
**État des dépenses connexes**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Chapitre du budget</i>   | <i>Prévisions de dépenses pour 2008</i> | <i>Dépenses au 30 septembre 2008</i> | <i>Dépenses prévues, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2008</i> | <i>Montant total des dépenses de 2008</i> |
|---|---|--------------------------------------|--|---|
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences | 390,1                                   | –                                    | 390,1  | 390,1                                     |
| 27. Information   | 250,0                                   | –                                    | 250,0  | 250,0                                     |
| 28. Services de gestion et d'appui  | 3 339,3                                 | –                                    | 2 747,2  | 2 747,2                                   |
| 33. Sûreté et sécurité  | 4 920,3                                 | 646,9                                | 1 808,7  | 2 455,6                                   |
| 35. Contributions du personnel  | 638,3                                   | 13,5                                 | 204,2  | 217,7                                     |
| <b>Total</b>  | <b>9 538,0</b>                          | <b>660,4</b>                         | <b>5 400,2</b>   | <b>6 060,6</b>                            |

## **XXI. Conclusions et recommandations**

**54. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale :**

**a) De prendre acte de ce qui a été accompli depuis la publication du cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;**

**b) De le prier de continuer, dans son prochain rapport, à rendre compte de l'état d'avancement du projet, de son calendrier, des dépenses restant à engager pour l'achever, de l'état des contributions, de la réserve opérationnelle, de la situation en ce qui concerne le conseil consultatif et de la lettre de crédit.**

---